



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2012

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 539-2012 modifiant le Règlement de lotissement numéro 527-2012 dans son article 3.1.4 relatif à la municipalisation des rues privées a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions relatives à la municipalisation des rues privées et notamment d'ajouter un critère de valeur des immeubles adjacents à la rue à municipaliser.

Le règlement 539-2012 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 9 janvier 2013. En conséquence, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 539-2012 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 1^{er} février 2013.

Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière